

# *Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE JOHNSON**

Lundi, le 09 mai 2011 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ajournée du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h30.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin  
Messieurs les conseillers : Gérard Messier  
Adam Rousseau  
Yvon Larochelle  
Michel Frappier  
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale  
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 03 personnes présentes à cette séance.

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **RÉ-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- \*\*\* Réflexion
- 1.0 Ré-ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
  - 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
  - 3.0 Contrat MTQ – entretien des chemins d'hiver ;
  - 4.0 Affaires nouvelles :
  - 5.0 Période de questions (15 minutes);
  - 6.0 Ajournement ou levée de la séance;

**131-05.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

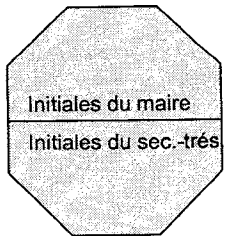
Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

**132-05.2011 CONTRAT MTQ – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports et la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ont convenu d'une entente pour le déneigement,



## **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton**

déglacage, fourniture de matériaux et site d'entreposage nécessaires à l'entretien de chemins d'hiver sur 27.04 kilomètres, selon les termes du contrat 850780648 ;

**CONSIDÉRANT** les termes de l'article 12.0 dudit contrat, plus particulièrement la clause de renouvellement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des résultats d'opérations de la première année du contrat ;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre a eu lieu le 29 avril 2011 en présence de 3 représentants du Ministère des Transports et 3 représentants de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette rencontre, le Ministère des Transports informe la municipalité de ce qui suit, à savoir :

- le MTQ accepte que le MACK soit désigné à titre de mulet ;
- le MTQ bonifie le contrat de 2 000,00\$ pour la technologie du mulet ;
- le MTQ maintient les termes du contrat pour l'entretien du rang 4 ;
- le MTQ ne bonifie pas le montant annuel de 136 774,04\$ pour la durée restante du contrat 850780648 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des commentaires du chef d'équipe – travaux publics et de l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics, après que ceux-ci aient été informés des nouvelles propositions du MTQ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à la majorité des conseillers d'informer le Ministère des Transports que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ne renouvelle pas le contrat 850780648.

**ADOPTION : 5 POUR  
1 CONTRE**

Monsieur le conseiller Michel Frappier vote contre au motif, que la municipalité doit demander une bonification du contrat de 15 %, tel que le MTQ l'accorde au contrat privé.

\*\*\*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

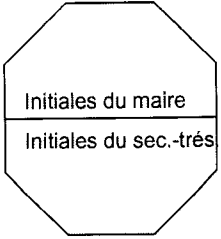
1<sup>e</sup> Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande au chef d'équipe-travaux publics si l'augmentation de 15 % est justifiable ? Ce dernier répond que c'est risqué. Des discussions s'en suivent.

### **133-05.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h45.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

\_\_\_\_\_  
Claude Sylvain, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale et  
secrétaire-trésorière.